

Rapport du Comité consultatif en matière d'affaires francophones au gouvernement de la Saskatchewan



Octobre 2022

Infrastructures

Lettre d'accompagnement

Honorable Laura Ross

Ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, responsable des affaires francophones

Pour faire suite à la rencontre du Comité consultatif en matière d'affaires francophones, tenue le 8 mars 2022, j'ai le plaisir de soumettre le présent rapport pour votre examen.

À cette occasion, nous avons rencontré des représentants des ministères de l'Éducation, de SaskBuilds et de l'Approvisionnement, et des Parcs, de la Culture et du Sport, ainsi que des représentants d'organismes communautaires francophones pour discuter des infrastructures scolaires et communautaires en Saskatchewan.

Au nom du Comité consultatif, je suis heureux de présenter ce rapport. Les recommandations ont pour but de guider le gouvernement dans l'amélioration et la mise en place d'actions visant à répondre aux besoins en infrastructures scolaires et communautaires de la communauté fransaskoise.

Cordialement,



Michel Dubé

Président, Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Octobre 2022

Table des matières

Introduction	4
<i>Recommandations</i>	4
Mandat du Comité consultatif	5
Programmes d’infrastructures communautaires	5
Programme d’infrastructures francophones	6
Infrastructures scolaires	7
Rénovations d’infrastructures existantes	8
Conclusion	9
Liste des membres	10

Introduction

Les investissements dans les infrastructures scolaires et communautaires sont essentiels pour la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. D'une part, des écoles en bon état et disposant de locaux adéquats attirent et encouragent les parents à y inscrire leurs enfants. D'autre part, la présence de centres communautaires adaptés permet aux francophones de s'épanouir, de continuer à vivre en français et de pérenniser l'existence de leur communauté.

Les programmes d'infrastructures du gouvernement provincial relèvent de différents ministères et actuellement, il n'existe pas de programmes provinciaux spécifiques aux infrastructures francophones.

Le principal programme d'infrastructures dont bénéficient les francophones est dans le domaine de l'éducation où le gouvernement provincial a une obligation constitutionnelle d'investir spécifiquement dans le système d'éducation francophone. Toutefois, l'éducation en français en Saskatchewan continue de faire face à de nombreux défis en matière d'infrastructures scolaires, ce qui a un impact négatif sur la croissance des effectifs scolaires et nuit, par conséquent, à la vitalité de la communauté.

En plus des défis dans le secteur de l'éducation, le secteur communautaire est également confronté à de nombreux problèmes en matière d'infrastructures. En effet, en plus de l'absence de programmes d'infrastructures spécifiques aux francophones, la communauté fransaskoise et les organismes fransaskois ne sont pas directement informés des programmes provinciaux dont ils pourraient bénéficier.

Pour préparer ce rapport et formuler des recommandations, les membres du Comité consultatif ont rencontré de nombreux intervenants communautaires et éducatifs ainsi que des fonctionnaires des ministères de l'Éducation, de SaskBuilds et de l'Approvisionnement, et des Parcs, de la Culture et du Sport. Le Comité est reconnaissant de leur participation à cette réunion et de leur contribution.

Recommandations

- a) Que le ministère des Relations gouvernementales s'engage à promouvoir en français les programmes d'infrastructures existants pour permettre à la communauté fransaskoise et aux organismes fransaskois de présenter des demandes.
 - b) Que le gouvernement de la Saskatchewan veille à ce que ses programmes d'infrastructures tiennent compte de la Politique de services en langue française.
2. Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport s'engage à réintroduire l'ancien Fonds pour les infrastructures communautaires francophones, et le bonifie pour mieux répondre aux nombreux besoins en infrastructures de la communauté fransaskoise.
3. Que le ministère de l'Éducation accélère la mise en œuvre des projets de construction de nouvelles écoles promises dans l'entente de principe signée le 19 mars 2019 avec le Conseil scolaire fransaskois, pour qu'elles soient fonctionnelles le plus tôt possible.
4. Que le ministère de l'Éducation élabore une nouvelle formule de financement de rénovations des infrastructures scolaires, tenant compte de la particularité du Conseil des écoles fransaskoises.

Mandat du Comité consultatif

En 2003, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté la Politique de services en langue française. Par cette politique, le gouvernement s'est engagé à « améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté »¹.

La Politique s'articule autour de trois domaines :

1. Communication;
2. Développement et prestation de services;
3. Consultation.

Le mandat du Comité consultatif en matière d'affaires francophones est de conseiller la ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, responsable des affaires francophones dans le cadre de l'examen et de l'analyse des programmes et des politiques afin de guider la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Programmes d'infrastructures communautaires

Lors de la rencontre avec les représentants du gouvernement, le Comité a appris l'existence de certains programmes d'infrastructures gérés par la province qui leur étaient inconnus. Les membres du Comité ont le sentiment que ces programmes ne sont pas non plus connus des organismes fransaskois et de la communauté fransaskoise. Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) (*Investing in Canada Infrastructure Program: ICIP*) a notamment attiré l'attention des membres du Comité. En effet, ce programme mis en œuvre dans le cadre des ententes bilatérales entre les provinces et territoires et le gouvernement fédéral comprend un volet communautaire, culturel et récréatif qui pourrait intéresser les organismes francophones sans but lucratif désireux de soumettre des demandes de financement pour de gros projets d'infrastructures.

Les membres du Comité constatent que les programmes d'infrastructures gérés au niveau provincial ne sont pas promus auprès de la communauté fransaskoise aussi bien qu'ils pourraient l'être. Toutes les documentations, conditions d'admissibilité et procédures de soumission des demandes de financement sont en anglais. Aucun document ou message promotionnel par rapport aux projets d'infrastructures provinciaux n'est disponible en français. Les membres du Comité demandent aux ministères responsables des programmes d'infrastructures et particulièrement le programme ICIP de trouver des stratégies visant à les faire connaître auprès de la communauté fransaskoise. Toutefois, il convient de noter que dans le cadre de l'ICIP : le processus de demande de financement est compétitif; les demandeurs sont encouragés à s'associer à d'autres demandeurs pour un projet; et les projets admissibles ne sont pas nécessairement toujours approuvés en raison des fonds disponibles.

Selon la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan adoptée en 2003, « le gouvernement provincial s'engage à améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté¹ ». Le développement et la vitalité d'une communauté ne peuvent malheureusement pas être assurés sans la présence d'infrastructures adéquates.

¹ [Politique de services en langue française du Gouvernement de la Saskatchewan](#)

Recommandation 1

- a) Que le ministère des Relations gouvernementales s'engage à promouvoir en français les programmes d'infrastructures existants pour permettre à la communauté francosaskoise et aux organismes francosaskois de présenter des demandes.
- b) Que le gouvernement de la Saskatchewan veille à ce que ses programmes d'infrastructures tiennent compte de la Politique de services en langue française.

Programme d'infrastructures francophones

« L'objectif du plan de croissance de la province est de construire une meilleure qualité de vie pour les Saskatchewanais et de bâtir des collectivités et des familles fortes². » La communauté francosaskoise a besoin d'être soutenue en matière d'infrastructures afin de faire vivre sa culture, sa langue et son identité et ainsi assurer une bonne qualité de vie et sa pérennité.

La majorité des organismes francosaskois mènent leurs activités dans de vieux bâtiments nécessitant soit des rénovations ou des besoins d'entretien réguliers. Des adaptations sont nécessaires pour fournir des services modernes ne pouvant pas être offerts dans les bâtiments existants, mais que d'autres organismes peuvent fournir. La croissance du nombre d'élèves dans les écoles francosaskoises a aussi un impact négatif sur le fonctionnement de ces organismes souvent sous le même toit que les écoles. Ils sont en effet obligés de céder les espaces aux écoles et se retrouvent avec un manque d'espaces pour les bureaux et la tenue de leurs activités.

Bon nombre de projets communautaires sont de petite taille et ne répondent pas aux exigences des programmes d'infrastructures actuels comme l'ICIP, qui requiert que le coût du projet soit d'au moins 100 000 \$. Actuellement, il n'existe pas de programmes provinciaux spécifiques aux petits projets en matière d'infrastructures qui pourraient répondre à certains besoins de la communauté francosaskoise. De plus, les centres communautaires qui ne sont pas situés dans les mêmes bâtiments que les écoles francosaskoises rencontrent des difficultés à financer leurs projets d'infrastructure. En effet, un financement est possible pour les espaces communautaires situés dans les écoles comme projet spécial dans le cadre de l'Entente Canada-Saskatchewan en éducation. C'est le cas, par exemple, du projet actuel de rénovation du Bistro du Carrefour des Plaines, situé dans le bâtiment de l'école Monseigneur de Laval à Regina. Il s'agit certes d'actions encourageantes de la part du gouvernement, mais qui ne s'appliquent pas à tous les centres communautaires francosaskois. Le Comité invite le gouvernement à mettre en place une option de financement pour relever ces défis en ce qui concerne le financement de petits projets communautaires francophones.

Dans le budget provincial de 2011-2012, le gouvernement de la Saskatchewan s'était engagé pour la première fois à soutenir de façon continue des projets d'infrastructures qui soutiennent la vitalité des communautés francophones avec le Fonds pour les infrastructures communautaires francophones de 100 000 \$ par an. Ce financement a été supprimé en 2015-2016, ce qui a aggravé l'état des infrastructures communautaires au fil des ans. Pourtant, ce Fonds, bien que minime, fonctionnait bien et assurait un secours pour certains petits projets

² [Plan de croissance de la Saskatchewan](#)

d'infrastructures communautaires. Les organismes s'organisaient bien quant à son utilisation et son affectation. Durant cette période, ce Fonds a permis d'investir 400 000 \$ dans les infrastructures communautaires francsaskoises et a mené à des investissements communautaires et fédéraux supplémentaires de 459 000 \$.

Les membres du Comité sont convaincus qu'un Fonds similaire, avec un montant plus substantiel, aiderait à alléger les défis éprouvés au sein de la communauté francsaskoise en matière d'infrastructures. En plus de mener à des investissements fédéraux supplémentaires, la création d'un Fonds pour les petits projets des francophones constituerait une action concrète du gouvernement provincial pour se conformer à sa Politique de services en langue française.

Recommandation 2

Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport s'engage à réintroduire l'ancien Fonds pour les infrastructures communautaires francophones, et le bonifie pour mieux répondre aux nombreux besoins en infrastructures de la communauté francsaskoise.

Infrastructures scolaires

Le Conseil des écoles francsaskoises (CEF) est la seule commission scolaire francophone en Saskatchewan. Selon les données du 30 septembre 2021, le CEF dispose de 15 écoles primaires et secondaires réparties dans toute la province, accueillant un effectif total de 1812 élèves de la maternelle à la 12^e année. Aux termes de l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1982, le ministère de l'Éducation finance le CEF et doit garantir des infrastructures scolaires adéquates au système scolaire francsaskois. Cependant, le CEF et la communauté francsaskoise ne ménagent pas leurs efforts pour faire valoir leurs droits en vertu de cet article, car ces droits ne sont pas toujours assurés.

Les membres du Comité ont appris lors de la rencontre avec les représentants communautaires qu'il y a des besoins cruciaux en infrastructures dans les écoles du CEF, que ce soit ceux liés aux rénovations ou au manque d'espaces.

Dans le but de répondre aux demandes du CEF et de la communauté francsaskoise, le 19 mars 2019, le Conseil scolaire francsaskois et le ministère de l'Éducation ont signé une entente de principe pour des projets de construction de trois nouvelles écoles dans les régions scolaires de Regina, Saskatoon et Prince Albert, d'ici 2025. En date du 23 juin 2020, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé le financement pour la construction de l'école à Regina. Depuis, aucune autre annonce n'a été faite concernant les écoles de Saskatoon et de Prince Albert.

Pendant ce temps, l'absence des infrastructures scolaires adéquates et surtout un manque d'espaces, continuent à avoir des impacts sur la croissance des effectifs. En effet, les effectifs d'élèves dans les écoles du CEF à Regina ont augmenté durant l'année scolaire 2021-2022, alors que celles de Saskatoon et de Prince Albert où la construction de nouvelles écoles n'a pas encore été annoncée ont vu soit une baisse soit une stagnation du nombre d'élèves, respectivement. Cette situation a un impact négatif sur le développement des niveaux secondaires et par conséquent sur le continuum en éducation francophone et la vitalité de la communauté francsaskoise.

Les membres du Comité étaient déçus d'apprendre que l'échéance de 2025 mentionnée dans l'entente pour la construction des trois écoles fait référence aux annonces et non au début des travaux de construction. Avec les impacts négatifs déjà vécus, la lenteur dans l'annonce du budget pour la construction des deux autres écoles ne fait que continuer à aggraver la situation. Plus les annonces tardent, plus la construction des écoles tarde et par conséquent, elles ne seront fonctionnelles que plus tard. Bien que l'entente aille jusqu'en 2025, les membres du Comité estiment qu'il est impératif que le gouvernement et le ministère de l'Éducation s'engagent fermement à accélérer le processus de création des écoles promises dans les meilleurs délais.

Recommandation 3

Que le ministère de l'Éducation accélère la mise en œuvre des projets de construction de nouvelles écoles promises dans l'entente de principe signée le 19 mars 2019 avec le Conseil scolaire fransaskois, pour qu'elles soient fonctionnelles le plus tôt possible.

Rénovations d'infrastructures existantes

Comme tous les autres conseils scolaires, le CEF reçoit du ministère de l'Éducation un montant régulier pour les besoins de rénovation de ses infrastructures. Cependant, ce montant est insuffisant et ne permet pas au CEF de répondre aux multiples besoins, compte tenu de sa particularité. Le CEF opérant en situation minoritaire s'est doté d'un triple mandat, c'est-à-dire scolaire, culturel et communautaire, ce qui le place dans une situation particulière par rapport aux autres conseils scolaires de la province. Situées en situation minoritaire, et dans certaines régions avec des nombres limités d'élèves, la majorité des écoles fransaskoises sont situées dans de vieux bâtiments, ce qui les expose davantage à de nombreux défis en ce qui concerne les travaux de rénovation et d'entretien.

La particularité du CEF lui permet de recevoir du financement du gouvernement fédéral pour les rénovations. Toutefois, les projets d'infrastructures sont des projets spéciaux et les montants à recevoir ne sont pas connus à l'avance pour permettre de planifier sur le long terme des projets de rénovations. Les membres du Comité encouragent le ministère de l'Éducation à concevoir une nouvelle formule de financement pour les rénovations, qui tient compte de la spécificité du CEF, et à faciliter l'obtention de fonds fédéraux dans le cadre des ententes fédérales-provinciales en matière d'éducation.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Éducation élabore une nouvelle formule de financement de rénovations des infrastructures scolaires, tenant compte de la particularité du Conseil des écoles fransaskoises.

Conclusion

Le Comité consultatif reconnaît la bonne participation des représentants du gouvernement lors de la réunion. Le Comité est également encouragé par l'entente de principe de 2019 pour la construction de trois écoles visant à améliorer les infrastructures scolaires francophones. Cependant, les retards dans l'annonce et la construction des trois écoles promises préoccupent les membres du Comité, compte tenu de nombreux défis et impacts négatifs que connaissent les écoles du CEF. De plus, la communauté fransaskoise et les organismes fransaskois sont aussi confrontés à de multiples défis en matière d'infrastructures. Le soutien du gouvernement provincial est plus que nécessaire pour assurer leur vitalité.

Liste des membres

Lors de la rencontre du 8 mars 2022, le Comité consultatif en matière d'affaires francophones était composé des membres suivants :

Michel Dubé (président), Prince Albert

Originaire de Duck Lake, en Saskatchewan, monsieur Dubé œuvre dans la communauté fransaskoise depuis longtemps, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et du développement communautaire. Il a été membre élu de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) de 1999 à 2010. Tout d'abord élu député communautaire représentant le district de Prince Albert, il a ensuite été président de l'ACF de 2006 à 2010. Monsieur Dubé a déjà été journaliste, expert-conseil ainsi qu'entrepreneur. Il a été propriétaire de plusieurs entreprises entre autres d'une ferme maraîchère et d'une pourvoirie de pêche. Il est maintenant propriétaire d'un petit magasin de produits locaux et exploite une ferme de bisons au nord de Prince Albert.

Janice Murphy, Regina

Résidente de la Saskatchewan depuis presque vingt ans, Janice a d'abord travaillé au Collège Mathieu offrant, entre autres, des formations en informatique aux femmes francophones de la province. Elle a œuvré en tant que bénévole auprès de diverses associations fransaskoises, notamment la Fédération provinciale des Fransaskoises (FPF), l'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg (ACFG) et l'Association canadienne-française de Regina. Elle a fondé une famille avec son conjoint originaire de la Côte d'Ivoire, ce qui lui a permis de connaître l'éducation française de la garderie à la 12^e année, ainsi que de mieux comprendre les défis et les succès des nouveaux arrivants de langue française. Elle travaille actuellement comme partenaire principale aux ressources humaines à la société d'État Financement agricole Canada (FAC).

Élizabeth Perreault, Bellevue

Élizabeth Perreault et son mari sont propriétaires exploitants d'une ferme près de Bellevue. Mme Perreault a fait du bénévolat au sein de nombreux organismes dans sa communauté, dont l'association francophone locale et l'école francophone de sa région. Elle représente la région scolaire de l'école St-Isidore (Bellevue) au Conseil scolaire fransaskois depuis 2008.

Roger Gauthier, Saskatoon

En Saskatchewan depuis quarante ans, monsieur Gauthier s'est engagé activement dans la communauté fransaskoise en tant que professionnel, mais aussi en tant que bénévole, et ce, à l'échelle locale, provinciale et nationale, dans de multiples secteurs d'activités : communication, économie, développement communautaire, développement culturel et artistique, éducation, engagement parental et petite enfance. Au cours des sept dernières années, cet engagement s'est plus particulièrement concentré sur la question de l'amélioration de l'accès aux services de santé en français, grâce à son rôle au sein du Réseau Santé en français.

Hélène Grimard, Saskatoon

Fransaskoise d'origine, Hélène Grimard a non seulement su garder sa langue maternelle, mais elle a aussi participé à l'épanouissement de celle-ci en dirigeant sa carrière et son bénévolat vers son apprentissage à tous les niveaux. Cette carrière s'étend majoritairement dans l'enseignement du français de base et d'immersion ainsi que dans les écoles fransaskoises, et ceci en assumant divers rôles - personnel d'appui, enseignante, administration scolaire, et cadre. Elle a fait un saut vers l'enseignement à des fonctionnaires à l'échelle provinciale et fédérale et a enseigné des cours pour

l'Alliance française. En tant que bénévole, elle a collaboré avec Canadian Parents for French pour l'avancement de leur Concours d'art oratoire et a organisé ce concours auprès des écoles d'immersion du Conseil des écoles catholiques de Saskatoon (SCS). Elle a siégé au bureau de direction de l'Association des professeurs de français de la Saskatchewan (APFS) et au bureau de direction de la Fédération des francophones de Saskatoon. Elle a siégé au Conseil scolaire fransaskois comme représentante de la région de Saskatoon entre 2017 et 2020. Elle siège présentement comme administratrice à l'Association des parents fransaskois et elle est membre du Sénat de l'Université de la Saskatchewan, mandatée par l'Assemblée communautaire fransaskoise pour faire entendre la voix de la communauté francophone.

Jolanta Bird, Saskatoon

Jolanta Bird est une étudiante, entrepreneuse et membre active dans ses communautés. En tant que femme autochtone, elle s'assure d'apprendre les traditions des Premières Nations, notamment par son implication dans la compagnie Gordon Tootosis Nikaniwin Theatre. Elle a fait ses études secondaires à l'école Valois de Prince Albert, où elle a été présidente de la cité étudiante durant deux ans. Elle est active dans la communauté francophone comme vice-présidente de l'Association jeunesse fransaskoise. Elle a participé à la conférence marquant le cinquantième anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* en tant que membre du CA de l'AJF. Elle étudie présentement en administration des affaires à l'Université de la Saskatchewan. Elle compte poursuivre ses études en droit.

Denis Simard, Regina

Monsieur Simard est actif dans la Francophonie canadienne depuis bon nombre d'années. Diplômé du Collège Mathieu, à Gravelbourg, Denis a été, par le passé, directeur général de l'Association jeunesse fransaskoise et de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). Citoyen fransaskois engagé, il a œuvré au sein du Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique, de la Commission culturelle fransaskoise (maintenant nommé Conseil culturel fransaskois), et du Centre culturel Maillard. Il a été élu président de l'ACF en 2018.

Alpha Barry, Regina

Alpha Barry est natif du Sénégal, le pays de l'hospitalité (la Téranga en Wolof) et résidant de la Saskatchewan depuis 2005. Fier francophone, mari et père de trois jeunes enfants, il siège au Conseil scolaire fransaskois depuis novembre 2014 et en est le président depuis 2017. Il est aussi membre du Sénat de l'Université de la Saskatchewan, mandaté par la Saskatchewan School Board Association pour porter la voix de la communauté scolaire de la maternelle à la douzième année. M. Barry est diplômé en Administration des affaires et membre de l'ordre des gestionnaires agréés du Canada (ICG). Il est fonctionnaire-cadre à l'Université de Regina, responsable des opérations et des projets de formation de santé en français pour La Cité universitaire francophone de Regina.